



# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

30 janvier 2017

## PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005

### NOTIFICATION D'ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à son paragraphe 4, le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, fait à Genève le 6 décembre 2005 (le "Protocole"), est entré en vigueur le **23 janvier 2017** pour les Membres qui l'ont accepté à cette date ou qui l'avaient accepté avant cette date.<sup>1</sup>

Pour tout autre Membre qui acceptera le Protocole après son entrée en vigueur, le Protocole prendra effet dès que le Membre l'aura accepté, conformément à l'article X:3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Roberto Azevêdo  
Directeur général

17-0584

WT/Let/1236

---

<sup>1</sup> Les instruments d'acceptation déposés à la date d'entrée en vigueur du Protocole ou avant cette date ont été notifiés dans les documents de la série WT/Let/ dont les cotes portent les numéros suivants: 506, 547, 548, 558, 563, 572, 573, 582, 592, 593, 594, 606, 607, 608, 611, 617, 619, 620, 630, 636, 638, 639, 645, 646, 650, 651, 652, 663, 664, 671, 678, 684, 747, 753, 758, 830, 831, 832, 833, 837, 838, 839, 843, 848, 855, 870, 884, 888, 893, 894, 920, 949, 953, 984, 1037, 1048, 1052, 1055, 1080, 1084, 1088, 1107, 1108, 1114, 1122, 1129, 1132, 1134, 1138, 1139, 1142, 1147, 1153, 1156, 1164, 1168, 1173, 1196, 1197, 1216, 1219 et 1235.